

## Fiche pratique

# Assemblée Générale de la FUB

### 24 et 25 juin 2022 au CREPS - Reims

## Venir au CREPS de Reims

### • Accès routier - AUTOROUTE

Sortie n° 23 « Epernay - Reims Sud »

- > prendre Reims-Centre,
- > direction gare Champagne-Ardenne,
- > direction CREPS de Reims,
- > Arrivée sur site par le rond-point. Parking pour le stationnement de 137 places.

Coordonnées GPS : entrer « chemin de Reims - 51100 Reims ou départementale 6 (D6) »

### • Taxis de Reims

- > Téléphone : 03 26 47 05 05

### • Accès ferroviaire

Arrivées possibles aux deux gares TGV :

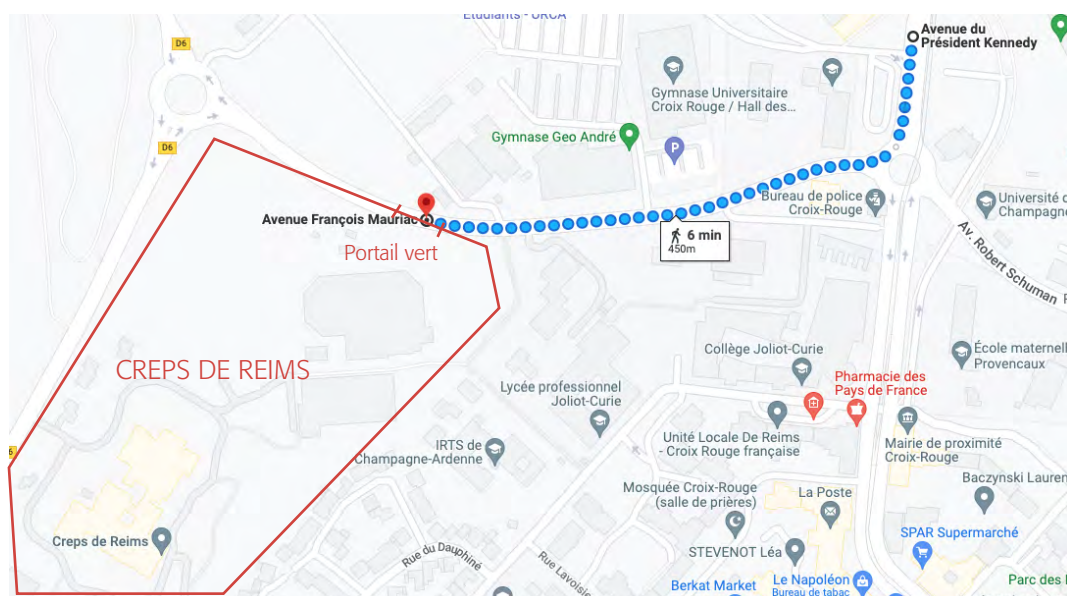
- > Gare Reims-Centre,
- > Gare Champagne-Ardenne (proche du CREPS).

Une fois arrivé en gare, prendre le tram :

- > Si arrivée en Gare Reims-Centre à la station Gare Centre : prendre la ligne A direction Hôpital Debré ou prendre la ligne B direction Gare Champagne TGV. S'arrêter à la station Kennedy (9<sup>e</sup> station depuis le départ).

- > Si arrivée à Gare Reims-Centre à la station Gare Champagne TGV : prendre la ligne B (en contre bas de la gare) et s'arrêter à la station Kennedy (3<sup>e</sup> station depuis le départ).

De la station Kennedy, prendre l'avenue François Mauriac après le rond point, poursuivre dans l'avenue François Mauriac sur environ 450m jusqu'au portail vert à pied.



## Accéder au CREPS de Reims durant le week-end et en soirée

Le CREPS étant un établissement public de formation et non un lieu d'accueil touristique, il est de ce fait soumis à une réglementation intérieure stricte en ce qui concerne notamment les accès hors des horaires d'ouverture. Nous vous invitons donc à lire, respecter et conserver les consignes que nous vous transmettons.

### • Code d'accès

- > Accès au CREPS : l'entrée principale s'effectue par le rond-point Victor Lambert.
- > Il faudra composer le code **2059** pour entrer / sortir du parking le week-end du 25 et 26 juin 2022.
- > Le parking est fermé de 23h à 6h du matin.

### • Accès piétons

L'accès piétons en face de l'accueil est seulement accessible pendant les horaires d'ouverture de l'accueil :

- > Vendredi jusqu'à 18h,
- > Samedi de 8h à 12h et de 12h30 à 15h,
- > Dimanche de 8h à 12h.

En dehors de ces horaires, merci de bien vouloir contacter l'agent de sécurité au 06 19 90 63 91 (15 minutes avant votre arrivée au CREPS), en particulier pour les retours tardifs après 22h00 des personnes hébergées au CREPS.

### • Stockage et sécurisation des vélos personnels ou en prêt

Le CREPS ne disposant pas de parking vélos, la FUB a loué le **Gymnase B**, qui dispose d'un accès depuis l'extérieur du bâtiment principal permettant d'entrer avec des vélos et de les stocker sans dispositifs d'attache. Ce bâtiment est relié par un couloir au hall d'accueil.

Pour des raisons de sécurité, l'accès qui donne à l'extérieur doit rester sous surveillance ou être fermé à clé.

La FUB a prévu **des plages horaires d'accueil pour entrer et sortir votre vélo** :

- > Vendredi : arrivées de 16h à 18h, sorties de 21h à 22h,
- > Samedi : arrivées de 8h à 10h et de 13h à 14h, sorties de 17h à 19h30,
- > Dimanche : arrivées de 8h30 à 10h, sorties de 11h à 12h.

### Nous vous invitons à respecter ces horaires dans la mesure du possible.

En dehors de ces horaires, merci de contacter Arthur Janus au 07 64 73 67 77 pour qu'il vienne vous ouvrir (uniquement durant la journée, selon le programme. Après 22h, merci de contacter l'agent de sécurité au 06 19 90 63 91).

Pour la soirée du samedi soir, nous vous recommandons de rentrer groupés, en particulier si vous souhaitez accéder au Gymnase B pour y sécuriser vos vélos.

### • Connexion WIFI

Les modalités pour se connecter au WIFI sont disponibles à l'accueil du CREPS.

### • Complément pour celles et ceux qui ont choisi l'hébergement (extrait règlement CREPS)

- > Le jour du départ, les chambres doivent être libérées à 9h précises,
- > Le linge de toilette et le savon ne sont pas fournis.

# PLAN

Le CREPS est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il est depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, la propriété du conseil régional du Grand Est.

